



emploi

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°21 - mai -juin 2011 - gratuit

Les bons chiffres du Périgord Noir

Après avoir subi les conséquences de la crise, notre économie du Périgord repart comme le démontrent les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée auprès d'un panel d'entreprises du Sarladais. La confiance et les projets d'investissements sont majoritaires, ce qui est bon signe >> voir l'enquête. Avec un bémol toutefois, la reprise ne s'accompagnera pas – au moins au début - de fortes créations d'emploi car la prudence est encore de mise et il y a des marges de productivité. Signe de cette reprise, sur 12 mois, le chômage a baissé en mars en Périgord Noir (catégorie A – source Pôle emploi), ce qui n'était pas arrivé depuis deux ans. >> voir les chiffres

Dans ce contexte, l'enchaînement des saisons entre l'agriculture, le tourisme et l'agroalimentaire est au coeur des priorités : comment progresser collectivement dans ce domaine ?

Avec l'appui des syndicats d'employeurs et de salariés, le Périgord Noir se donne de nouveaux moyens pour relever ce défi : 50 entreprises représentant la diversité des activités saisonnières vont tester la charte du travail saisonnier et un nouveau guide de compétences. Objectifs :

- sécuriser les parcours professionnels des salariés
- favoriser la formation professionnelle à partir d'une évaluation partagée des besoins
- multiplier les passerelles entre les saisons.

>> découvrez la charte étendue aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

>> téléchargez également le guide de compétences à remplir à la fin de chaque contrat saisonnier.

Action cofinancée par l'union Européenne



Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



Sommaire :

Dossier spécial saisonniers

indemnités, couverture santé, guide de compétences...

>> lire pages 2 à 5

Demandeurs d'emploi

Précisions à la fin d'un CDD pour engager une formation.

>> lire page 7

Vie des entreprises ...

aide au recrutement des plus de 45 ans, origine france garantie, assises de la simplification administrative, déposer un brevet, se prémunir des impayés, épargne salariale dans le BTP

>> lire page 6 et 7

Collectivités locales ...

Dif dans la fonction publique, dialogue social, mode d'emploi...

>> lire page 8

Création d'entreprise ...

Faites de la création, guide du créateur, éviter les pièges de la reprise...

>> lire page 10

partenaire à la une ...

Un ergonome en entreprise : Alexandre Normand

>> lire page 11

C'est déjà demain ...

journée apprentissage jeudi 30 juin...

>> lire page 14

C'était hier ...

Portes ouvertes des points publics, info Eirl, 1/2 journée création, AG de la mission Locale

>> lire page 13



>>> Offres d'emploi et compétences disponibles en Périgord Noir

Fin d'une discrimination sur le chômage saisonnier :

L'indemnisation des saisonniers par Pôle emploi est désormais équivalente à celle des autres demandeurs. C'est la fin d'une discrimination qui les pénalisait depuis longtemps (suppression du coefficient réducteur la 3ème année). La nouvelle convention chômage s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2013.

>> <http://www.unedic2.fr/documents>

Cette avancée sociale est due au travail de sensibilisation effectué par l'association du Forum Social des Saisonniers. Lors du Forum d'Aubagne en décembre dernier, plusieurs saisonniers avaient saisi la HALDE estimant subir une inégalité de traitement vis à vis d'autres catégories de travailleurs salariés. En effet, les cotisations sociales versées par les saisonniers sont identiques pour un accès aux "droits" réduits. Désormais, cette injustice est réparée.

>> Pour en savoir plus www.forumsociauxaisonniers.com

Combien de saisonniers en Périgord Noir ?



Pour répondre à cette question, la Maison de l'emploi a passé une commande à l'INSEE et les résultats seront diffusés en septembre. Pour vous donner une idée de ce travail, consultez l'étude similaire sur les emplois saisonniers réalisé en Loire atlantique et Vendée.

>> http://www.insee.fr/fr/insee_regions/

A lire en ligne

Dépliant "Saisonniers" : des adresses utiles pour vous informer". Vous y trouverez les coordonnées des espaces saisonniers, maisons des saisonniers, et autres points d'accueil et d'information pour les saisonniers du secteur touristique sont recensées dans l'édition 2010, dont l'espace saisonnier du Périgord Noir bien sûr !

>> A télécharger sur www.pluriactivite.org



Le bulletin Les Pluriactualités vous donne un aperçu de l'actualité en matière de pluriactivité et de saisonnalité : >> www.pluriactivite.org

La lettre Saisons Santé répond à vos questions :

>> www.saisonsante.fr

>> lire les résultats de l'enquête qualitative sur le travail saisonnier en Sud Dordogne (190 employeurs et 200 saisonniers interrogés)

Mise en place d'une couverture frais de santé pour les Hôtels, Cafés, Restaurants

>> voir le document.

Logement des saisonniers : pas de solution collective immédiate en vue à Sarlat. D'autres exemples montrent la voie, mais ils sont difficiles à mettre en œuvre en Périgord Noir qui est un territoire rural très étendu, avec peu de moyens de transports collectifs. Pour en savoir plus voir les articles :

>> logement pour travailleurs saisonniers à Royan

>> En Aquitaine, les apprentis logent chez des particuliers

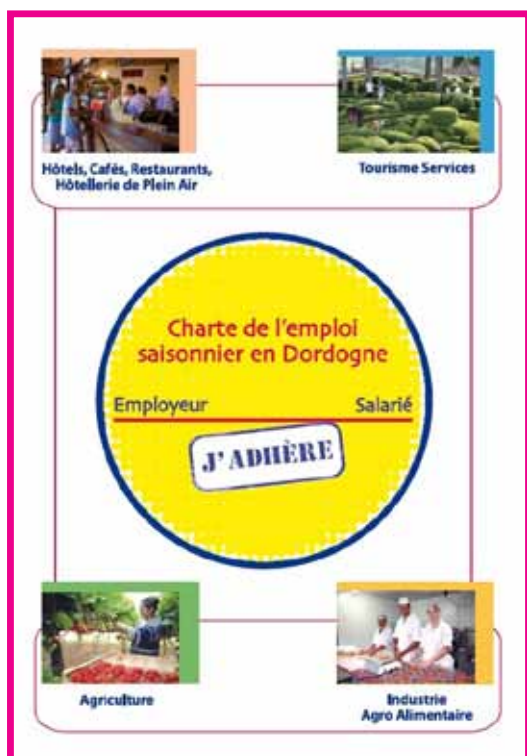
Ils jouent leur chiffre d'affaires annuel en quelques mois

Ce dossier en ligne est consacré aux entreprises qui ont une activité saisonnière. Des dirigeants témoignent de leur expérience et des experts donnent des conseils pour gérer au mieux ce type d'activité.

>> <http://www.e-marketing.fr/Chef-d-entreprise-Magazine/>

Voir en page suivante la charte de l'emploi saisonnier

Salarié / employeurs saisonniers : bien se parler et s'engager pour mieux travailler...



>> téléchargez la charte complète

L'espace saisonnier du Périgord Noir vous propose d'utiliser en phase « test » la charte départementale du travail saisonnier applicable aux secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Votre contact Chantal BERTHOME - Maison de l'Emploi du Périgord Noir - Espace Saisonniers - 05 53 31 56 32 mël : espace.saisonniers@mdepn.com

Considérant qu'il y a des bonnes pratiques à valoriser, des situations à proscrire et considérant que le dialogue social territorial est un outil essentiel d'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés des branches professionnelles ayant une activité saisonnière en Dordogne : tourisme, agriculture et industrie agro alimentaire ;

Les organisations patronales :

- Pour le tourisme : UMIH, SDHPA, SEMITOUR, SITES EN PERIGORD

- Pour l'agriculture : FDSEA

- Pour l'industrie agroalimentaire : SYNDICAT DES CONSERVIERS et ARDIAA

Les organisations paritaires patronat/syndicat : ADEFA DORDOGNE

Les organisations syndicales : CFTD et CFE-CGC avec l'appui des services de l'Etat par l'intermédiaire de la Direccte Dordogne et de Pôle Emploi ont élaboré une « charte de l'emploi saisonnier en Dordogne », basée sur des engagements volontaires et réciproques des employeurs et des salariés.

Cette charte prend la forme d'une jaquette sur laquelle sont imprimés les engagements des parties et dans laquelle sera insérée une fiche de réglementation liée au contrat de travail saisonnier du domaine d'activité représenté. Cette démarche :

- Engage les entreprises volontaires du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire au respect de normes sociales et de principes éthiques en accord avec une idée positive du travail saisonnier,

- Valorise les bonnes pratiques dans les relations contractuelles et favorise un dialogue, afin d'adapter et d'améliorer les normes sociales tout en tenant compte des atouts et réalités du territoire.

La charte contribuera à l'amélioration de la qualité de l'emploi en aidant :

- les employeurs à afficher des principes d'éthique

- les salariés saisonniers à faire reconnaître leur apport dans l'économie locale ;

Les objectifs de la charte :

- Mettre en évidence les complémentarités saisonnières,

- Valoriser l'engagement des employeurs et des saisonniers (rappel des droits et devoirs de chacune des parties liées au contrat de travail),

- Encourager la fidélisation,

- Encourager la professionnalisation et la formation.



Nouveau : le guide de compétences professionnelles, un outil pour valoriser ses atouts et identifier ses besoins en formation.



Les 10 métiers les plus recherchés en Périgord Noir

Nombre de recrutements envisagés en Périgord Noir en 2011 : 2.799

Part des recrutements considérés comme « difficiles » par les employeurs (trop peu de candidats et/ou pas assez formés...) : 38.4 %

Part des recrutements saisonniers : 70.6 %

Intentions de recrutements des employeurs du Périgord Noir en 2011 (source enquête Pôle emploi)	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	474	40.3 %	90.2 %
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine (y compris crêpes, pizzas, plonge ...)	280	57.3%	91.7 %
Cuisiniers	198	35.3 %	66.4 %
Aides agricoles	165	56.1 %	100 %
Employés de l'hôtellerie	158	38.3 %	94.1 %
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM dans le secteur public)	111	19.2%	61.3%
Professionnels de l'animation socioculturelle	98	63.8%	92%
Agents et hôtesses d'accompagnement	85	8.1%	95.9%
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	82	35%	81.6%
Vendeurs en produits alimentaires	76	55.8%	51.3%

>> téléchargez l'ensemble des métiers

Les données mensuelles sur la demande d'emploi en Périgord Noir - Mars 2011

>> données mensuelles



Des partenaires



et l'espace saisonniers à votre service...



Un agent vous conseille et vous oriente avant la saison !

au service des saisonniers

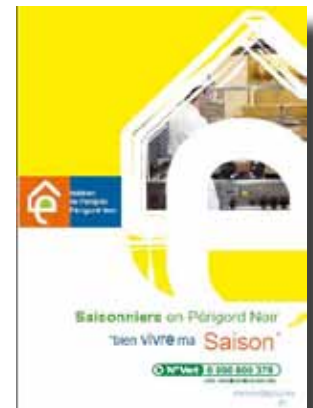
Accédez aux offres d'emploi par Internet :

- >> Bourse de l'emploi
- >> Pôle emploi

• téléchargez les documents :

>> le guide "bien vivre ma saison en Périgord Noir"

>> le guide "Saisonnier : un métier de professionnels"



au service des employeurs

Collecte des offres d'emploi : 05 53 31 56 32

sur le site www.mdepn.com
vous pouvez :

- >> saisir vos offres en ligne
- >> accéder aux candidatures sur le site

• téléchargez :

>> la charte de l'emploi saisonnier



Vie des entreprises...

Aide au recrutement de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation.

Un décret instaure une aide forfaitaire de 2 000 € en faveur des employeurs qui embauchent un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus. Les conditions à remplir pour en bénéficier sont les suivantes :

- l'embauche doit être réalisée sous la forme
- le titulaire du contrat ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des 6 derniers mois précédant la date de début du contrat.

Elle est cumulable avec les autres aides à l'embauche de salariés âgés de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation.

Source : décret n°2011-524 du 16 mai 2011, Journal officiel du 17 mai 2011, p.8 483

>> <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Une nouvelle aide au recrutement d'un jeune en alternance

Un décret instaure une aide en faveur des entreprises qui embauchent en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation un jeune de moins de 26 ans. Les conditions à remplir pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- l'embauche doit avoir pour effet d'augmenter le nombre de salariés en alternance déjà présents dans l'entreprise (l'effectif moyen de salariés employés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est apprécié au 28 février 2011),
- la date de début d'exécution du contrat doit être comprise entre le 1er mars 2011 et le 31 décembre 2011,
- l'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste pourvu, dans les six mois précédant l'embauche,
- il doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard des organismes sociaux,
- le titulaire du contrat ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des six derniers mois précédant la date de début du contrat.

Ce texte précise les modalités de calcul de l'aide accordée pour 12 mois, versée en 2 fois, et variable selon le type de contrat, l'implantation géographique de l'entreprise et ses effectifs.

Source : décret n°2011-523 du 16 mai 2011, Journal officiel du 17 mai 2011, p.8 482

>> <http://www.legifrance.gouv.fr/>

La marque "Origine France garantie"

dévoilée par l'association Pro France. Cette marque s'appuie sur un cahier des charges précis : le produit labellisé a pris ses caractéristiques essentielles en France et au moins 50 % de sa valeur correspond à une activité effec-



tuée en France. A l'image des AOC, du label rouge ou du label AB, sa délivrance fera intervenir un spécialiste de la certification et suivra une méthodologie précise, avec contrôle systématique et audit des sites industriels.

>> <http://www.profrance.org>

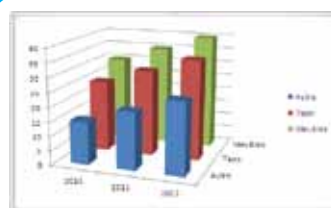
Assises de la simplification administrative

80 mesures dont certaines seront effectives dès l'été 2011, sont adoptées. Les économies escomptées sont de l'ordre du milliard d'euros pour les entreprises.

Exemple :

- la simplification du bulletin de paye, avec une division par deux du nombre de lignes qu'il comporte, ce qui apportera plus de lisibilité aux salariés et près de 100 M€ d'économie de gestion aux entreprises ;
- le déploiement de la déclaration sociale nominative qui dématérialisera en une seule transmission près de 30 déclarations sociales ;

>> Consultez les 80 mesures



>> consultez l'observatoire économique et social du Périgord Noir - Avril 2011

Combien coûte un brevet ?



La protection d'une invention passe très souvent par le dépôt d'un brevet. Découvrez le coût d'une telle opération et les conseils d'Hélène Salaville sur la WebTV de l'Inpi.

>> En savoir plus : <http://webtv.inpi.fr/>

Cinq étapes pour se prémunir contre les impayés

Pour réduire les risques d'impayés, les entreprises doivent avoir une démarche préventive. Cet article en ligne rappelle les 5 étapes principales de cette démarche : se renseigner en amont, sensibiliser ses forces de vente, ériger des garde-fous avec un contrat ad hoc, relancer par téléphone et par courrier, gérer au mieux le contentieux. >> <http://www.e-marketing.fr>

Vie des entreprises suite ...

L'épargne salariale dans le BTP : un Loutil de motivation des équipes :

Comment mobiliser, motiver et fidéliser ses salariés ? En leur faisant bénéficier des résultats de l'entreprise. La solution : Le plan épargne salariale soutenue par des avantages fiscaux.

>> www.lemoniteur.fr/149-vie-de-l-entreprise/article/



Contrat intermittent des travailleurs saisonniers, une fausse bonne idée ?

>> [les pluriactualités](#)

Salariés et Demandeurs d'emploi...



**Horaires
d'ouverture
des agences**

Sarlat - Terrasson

du lundi au mercredi : 8h30-16h30

le jeudi : 8h30-12h30

le vendredi : 8h30-15h30

✓ **elettre "Mode d'emploi"**

>> [ouvrir la lettre](#)

Précision à la fin d'un CDD pour engager une formation

Le certificat de travail d'un salarié en CDD doit mentionner les droits à DIF (droit individuel à la formation) portable acquis dans l'entreprise en question. Il est donc indispensable pour les salariés en CDD de conserver l'ensemble des certificats de travail remis par leurs divers employeurs pour justifier de la totalité des droits acquis au titre de la portabilité du DIF, que ce soit auprès de Pôle emploi ou d'un nouvel employeur.

>> <http://questions.assemblee-nationale.fr/>

« Les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée peuvent bénéficier du droit individuel à la formation à l'issue d'une ancienneté acquise dans la même entreprise de quatre mois, consécutifs ou non, au cours des douze derniers mois. Lorsque le salarié qui remplit les conditions requises n'a pas utilisé son droit individuel à la formation au sein de l'entreprise, il peut bénéficier de la portabilité de son droit lorsqu'il est demandeur d'emploi ou auprès d'un nouvel employeur. À cet effet, à l'expiration du contrat de travail, l'employeur mentionne sur le certificat de travail les droits acquis par le salarié dans l'entreprise et non utilisés. Il convient de considérer que l'employeur est redevable des droits des salariés au titre du droit individuel à la formation au regard de l'ancienneté acquise dans l'entreprise et non chez un autre employeur. Il lui appartient d'inscrire ces droits dans le certificat de travail »

Collectivités locales ...

Le DIF dans la fonction publique territoriale

Le Cnftpt (Centre national de la fonction publique territoriale) publie une étude sur les deux premières années (2008 et 2009) de mise en oeuvre du DIF (Droit individuel à la formation), dans la fonction publique territoriale. Elle porte sur 10 000 conventions exploitables et complètes.

L'étude observe notamment que la classe d'âges des 40 à 49 ans, la plus nombreuse dans la Fonction publique territoriale, est également celle qui a le plus fait valoir son nouveau droit à la formation. A l'inverse les classes d'âges les plus jeunes (moins de 29 ans) et les plus âgées (50 ans et plus) ont moins utilisé leur DIF. Il apparaît également que les agents des catégories C sont de loin, les plus nombreux à avoir eu recours au DIF.

>> [Rapport sur la mise en oeuvre du droit individuel à la formation \(DIF\) 2008 / 2009](#)



Centre national de la fonction publique territoriale (Cnftpt)

Dialogue social, mode d'emploi

La fonction publique s'ouvre progressivement à la logique du dialogue social. Prenant appui sur la "révolution" introduite par les accords de Bercy en 2008, une série de trois petits livres - pour les branches Etat, territoriale et hospitalière de la fonction publique - explore les contours de cette exigence de dialogue social qui heurte bien des conservatismes.



>> <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/>

Pour être régulièrement informé sur la modernisation de la fonction publique, vous pouvez vous abonner à Trajectoires, la lettre d'information du site www.fonction-publique.gouv.fr consacrée aux questions de ressources humaines et aux

16-25 ans

Permanences de la Mission Locale en Juin 2011



Carlux : mardi 07 (matin) / Salignac : mercredi 01 (matin) / Domme : mercredi 01 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 08 (matin) / Saint Cyprien : Lundi 20 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 15 (matin) / Belvès : lundi 06 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 01 (ap-midi) / Montignac : mardi 14 et 28 (matin) / Hautefort : mercredi 15 (ap-midi)

Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

Retrouvez le calendrier des permanences sur le site de la Mission Locale : www.mdepn.com/jeunes

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Second de cuisine H/F	Cénac	CDI	4008
Serveur polyvalent H/F	Sarlat	CDI	4003
Plongeur polyvalent H/F	Saint Martial de Nabirat	CDD 7 mois	4000
Agent d'entretien polyvalent espaces verts H/F	Sarlat	CDD 6 mois	3979
Ramoneur, installateur de cheminées et poêles	Sarlat / Gourdon	CDD 3 mois évolutif CDI	3775

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - Si vous cherchez un emploi, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans les locaux de la Mission Locale, à Pôle emploi et dans les Points Relais du Périgord Noir (Belvès, Salignac, Montignac, Hautefort, Carlux, Villefranche, Thenon) . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr. Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- Employeurs, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Hôtesse d'accueil	villages vacances	BTS animation et gestion touristique	5911
Secrétaire	entreprises du bâtiment	BAC + 2	4809
Manager en tourisme	bureaux d'accueil, guide	BAC + 3	5884
Agent d'accueil polyvalente	stage de relation clients en agence immobilière	niv 1ère année BTS assistance de gestion PME PMI	5642

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?

Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appui possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

Création d'entreprise et autoentrepreneur...

► Vos prochains rendez-vous



« Faites de la Création » 2011 :

Cet événement annuel dédié à la création reprise d'entreprise aura pour thématique en 2011 le secteur « CHR » Café Hôtel Restaurant à destination des Créateurs / Repreneurs d'entreprise et dirigeants installés depuis moins d'un an du secteur CHR

Vendredi 17 juin
au pôle inter consulaire à Périgueux (cré@vallée nord)

programme :

- 1/ Sensibiliser à la professionnalisation sur le secteur CHR et aux nouvelles contraintes réglementaires.
- 2/ Présenter l'accompagnement aux porteurs de projet proposés par les Consulaires, l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- 3/ Présenter les partenaires et les experts au futur dirigeant d'entreprise.
- 4/ Informer sur les nouvelles dispositions en faveur de la création d'activité.
- 5/ Proposer l'opportunité de reprendre une entreprise

Manifestation animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne.
Partenaires : CG24, Conseil régional Aquitaine, J'Ose Dordogne, Périgord Initiative, Experts comptables, Notaires, Assureurs sociaux, services de l'Etat, URSSAF, RSI, DSV, CDT, UMIH, Préfecture, Organisations professionnelles, Cabinets expert spécialisés Tourisme...
Partenaires co financeur : Banques, PI, CG24 ...

Matin : 3 mini conférences d'1 heure environ avec questions réponses, autour
1/ de la Gastronomie et des normes « hygiène »
2/ des normes sécurité, handicapés, nouveaux classements hôtelier

3/ de la Conception, promotion et commercialisation

Intervenants professionnels, partenaires et témoignages de professionnels

Après midi : permanences / rendez vous individuels avec les partenaires.

Introduction et clôture par les Elus de la CCID.

Déjeuner réalisé par les élèves de l'Ecole Hôtelière de la CCI Dordogne, offert sur place pour permettre aux participants de rencontrer les partenaires l'après midi.

Contact : 05.53.35.80.68.

>> [le dépliant d'information](#)

>> [le coupon réponse](#)

► Guide à destination du créateur pour choisir son statut :

Le document traite du statut juridique, fiscal et social du chef d'entreprise. Il répond sous forme de tableaux comparatifs aux questions que le créateur d'entreprise doit se poser avant de choisir un statut. Contacts utiles... >> [télécharger le guide](#)

► Sachez éviter les pièges de la reprise

Cet article rappelle en 10 points les obstacles à éviter lors de la reprise d'une entreprise : rester seul, aller trop vite, se contenter d'une cible, se lancer dans un secteur totalement méconnu, ne pas faire d'étude de marché, mettre tous ses fonds dans la reprise du capital, sous-estimer la portée juridique des contrats, négliger les difficultés d'implantation, se limiter à un audit complet et ne pas exiger de garantie de passif.

>> [voir l'article](#)

Partenaire à la une ...

Un ergonomiste en entreprise : exemple de la valeur ajoutée



LA TRESSE est une association loi 1901 (13 salariés en insertion au moment de l'intervention) dont l'objet est l'insertion par le travail. Elle est installée à Saint-Médard de Mussidan,

Périgord Blanc, et son domaine d'activité est le tri et recyclage de déchets textiles.

La logique de l'entreprise s'appuie sur une volonté de configurer un processus de production performant et d'alléger la pénibilité des tâches effectuées. L'intervention de l'ergonome s'est déroulée autour de deux projets : le réaménagement d'un poste et la création d'un second.

Pour Benjamin Boisseau, gérant de l'établissement, l'action d'ACT a été bénéfique à plusieurs titres : l'ergonome a, dans un premier temps, fait un travail de fond, sur le terrain, en s'immergeant dans l'entreprise pour comprendre, avec précision, le travail sur les postes et le fonctionnement global de l'association. Sur cette base, il a construit, avec les acteurs de l'entreprise, un ensemble de repères pour la conception des nouveaux postes. Cela en tenant compte de la réalité des moyens de l'association et des différentes logiques avec lesquelles elle doit composer.

Ces pistes d'améliorations ont été un apport pour la santé des salariés mais aussi pour l'efficacité de l'entreprise. Elles ont pris la forme d'un ensemble de livrables dans lesquelles l'entreprise peut puiser, au quotidien, pour la conception de ses postes et son amélioration continue, les mettant ainsi en place, à son rythme, tout au long de la vie de ses projets.



Alexandre Normand,
Ergonome.
Cabinet ACT - Montignac
>> www.actergonomie.fr
Tél : 06.70.50.67.53.
Mail : normand.alexandre@yahoo.fr

Les chiffres à retenir...

Le tableau de bord de l'économie et de l'emploi en Périgord Noir :



Cette synthèse statistique facile à lire est publiée mensuellement sur le site de la Maison de l'emploi : www.mdepn.com

>> [le tableau de bord de l'économie et de l'emploi](#)

Formation ...

Journée apprentissage :

Avez-vous pensé à former un(e) apprenti(e) ?

Vous cherchez un contrat d'apprentissage ?

Les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) de Dordogne, la Mission Locale et Pôle emploi organisent jeudi 30 juin un forum dédié à l'apprentissage : le matin à Terrasson, l'après midi à Sarlat.



L'objectif est de faire connaître aux jeunes les offres d'apprentissage à pourvoir en Périgord Noir

Si vous avez une offre à déposer ou si vous souhaitez participer à la journée, contactez la Mission Locale au 05 53 31 56 00

>> [Le portail de l'alternance](#)

Alternance : nouveau site web de l'Afpa

L'Afpa (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), lance www.alternancepro.fr, un nouveau site

web consacré à l'alternance. Ce site destiné aux moins de 26 ans, propose plusieurs espaces pour informer le candidat à l'alternance, de la formation jusqu'à l'emploi. Les candidats ont accès notamment à un espace de candidature en ligne à une formation et à des offres d'emploi en contrat de professionnalisation. Selon l'Afpa, ce sont près de 400 offres d'emplois en contrat de professionnalisation et près de 50 formations qui sont proposées en ligne.

>> [Consulter le site : http://www.afpa.fr/accueil-afpa/accueil](http://www.afpa.fr/accueil-afpa/accueil)

VAE :

Le service proposé par le CIBC à Sarlat en information Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience est gratuit pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises (financé par le Conseil Régional d'Aquitaine pour cette mission). Il est destiné notamment à permettre à tous l'accès à une information fiable, actualisée, de préciser son positionnement personnel par rapport à l'engagement dans une démarche de VAE (choix du(es) diplôme(s) visé(s), cohérence entre le projet professionnel et la démarche VAE, vérification de la pertinence de la VAE par rapport à l'objectif visé, modalités et étapes de mise en œuvre, suivi des démarches,...), d'assurer la mise en relation avec les certificateurs, de dégager des solutions alternatives,...

Pour en savoir plus et s'inscrire à une information à Sarlat CIBC 24 – Point Relais Conseil en VAE

Tel : 05-53-45-46-90 / Fax : 05-53-45-46-97

e.mail : cibc24.direction@orange.fr

>> www.cibc.net

A améliorer en Périgord Noir l'orientation professionnelle tout au long de la vie

Le succès de la journée des gestes professionnels organisée au centre culturel de Sarlat depuis trois ans nous a donné envie d'aller plus loin en matière d'information sur l'orientation et réorientation professionnelle. Certes le Périgord Noir ne dispose pas des moyens des grandes villes, mais si on peut additionner les compétences et capacités de chacun, cela donne un résultat très intéressant.

C'est dans cet esprit que le Périgord Noir aborde la création du Service public d'orientation tout au long de la vie (SPO). Le label national "Orientation pour tous - Pôle information et orientation sur les formations et les métiers" sera délivré, pour 5 ans, aux organismes délivrant gratuitement à toute personne des informations et conseils en matière de métiers, compétences et qualifications, dispositifs de formation et certification, organismes de formation. Ces services doivent être fournis dans le respect

d'un cahier des charges fixé par arrêté.

Une dizaine d'acteur de l'information et de l'orientation sont actuellement impliqués : Education nationale, Région Aquitaine, Pôle emploi, Mission locale, Fongécif, CIBC... travaillent à un projet de réseau qui pourrait être labellisé avant la fin de l'année par l'Etat et la Région aquitaine .

>> *Pour en savoir plus : décret n° 2011-487 du 4.5.11 sur la mise en oeuvre du SPO et arrêté du 4.5.11 sur le cahier des charges. JO du 5.5.11.*

Pour en savoir plus

>> [la lettre de l'orientation "orientactuel"](#)



...c'était hier

Portes ouvertes des Points Publics.

Pôle emploi, la Mission Locale et les chambres consulaires se sont mobilisés jeudi 26 mai pour venir à la rencontre des Points Publics. Une nouvelle offre en partenariat étroit avec les chambres consulaires, (CCI, chambre de métiers, Chambre d'agriculture) : les agents des 7 points publics du Périgord noir renseignent et orientent les chefs d'entreprise de leur territoire et deviennent des interlocuteurs privilégiés.

Ceci vient étoffer leur offre de service déjà connue : collecte des offres d'emploi, appui à la mise en relation, accueil des demandeurs d'emploi, réalisation de CV, appui aux lettres de motivation... Sans compter selon les points Publics leurs missions de relais CAF, CPAM et ils accueillent de nombreuses permanences

>> [coordonnées et services des points publics du Périgord Noir](#)



Journée de la création/reprise d'entreprise à Bèlves jeudi 26 Mai.

25 projets examinés individuellement par la quinzaine de partenaires spécialisés présents.



Assemblée générale de la Mission locale 20 mai

>> [téléchargez le compte rendu](#)



Info Eirl, autoentrepreneur mardi 19 avril

Philippe Berlouin, juriste à la chambre de commerce et d'industrie proposait une réunion d'info pour mieux comprendre l'EIRL et le statut d'autoentrepreneur.

Nouvelle réunion d'information le 11 octobre.

en attendant vous pouvez également participer aux 1/2 journées d'information sur la création d'entreprise animées par José Dordogne, la prochaine est le 23 juin à Sarlat

inscription au 05 53 31 73 73



<<< [retour au sommaire](#)

C'est déjà demain...

Vous cherchez un contrat d'apprentissage ?



Jeudi 30 juin 2011

Offres - Infos

UN MÉTIER

*un diplôme
un revenu*

**C'EST ÇA
L'APPRENTISSAGE.**

- Terrasson : de 9h30 à 12h
Mission locale
58 av Jean Jaures
- Sarlat : de 14h à 17h
Mission locale
Place Marc Busson

Renseignements :

05 53 31 56 00



Organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, les CFA de la Dordogne et la Maison de l'emploi du Périgord Noir



« en bref » lettre d'information mensuelle gratuite
de la Maison de l'emploi du Périgord Noir
informations collectées au 10/06/2011
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information bénéficie de l'appui de :



[<<< retour au sommaire](#)